



Comité Agro-Ecologie MAEC-Bio

Rennes, le 2 février 2017



Côtes d'Armor
le Département



Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



Ordre du jour :

- Approbation compte-rendu de la CRAEC du 14 novembre 2016
-
- Examen du projet de règlement intérieur
-
- Sélection des nouveaux PAEC 2017
-
- Définition du menu des mesures 2017
-
- Etat d'avancement des paiements
-
- Zones défavorisées et ICHN
-
- Breizh bocage
-
- Soutien aux Investissements en Matériels Agro-Environnementaux (411A)
-
- Ecophyto

Définition du menu des mesures 2017

Objectifs PDR et bilan 2015+2016

	Nombre de contrats 2015 + 2016	Nombre de contrats / Objectif PDR	Atteinte de <i>l'objectif</i>
SPE1	206	400	51,5%
SPM1	1144	300	381,3%
SPE2	278	300	92,7%
SPM2	282	500	56,4%
SPE3	254	400	63,5%
SPM3	180	100	180,0%
SPE9	16	500	3,2%
	2360	2500	94,4%

Définition du menu des mesures 2017

Crédits disponibles

Chiffres en M€

			MAEC	
			Consom- mation	Solde maquette
Total	Maquette réactualisée		117,25	25,19
Etat	55,7		23,90	20,80
Région	14,63		14,5	0,13
AELB	21,77		16	1,9
CG22	1,5		0,4	0,6
CG29	1,6		0,4	0,75
CG35	0,06		0	0,06
Total cofinanceurs	95,26		55,20	24,24
FEADER	91		62,05	0,95

		CAB/MAB	
		Consom- mation	Solde maquette
		25,7	18,12
		3,4	7,6
		0	0
		3,87	0
		0,1	0,4
		0,1	0,35
		0	0
		7,47	8,35
		18,23	9,77

Définition du menu des mesures 2017

Quelques rappels au sujet de la sélection

Sélection a priori

Des mesures ou des territoires ne sont pas ouverts

Génère des frustrations, ne permet pas d'ajuster la consommation aux disponibilités de crédits.

La signature d'une MAEC est suivie d'un engagement financier

Sélection a posteriori

Des mesures ou des territoires sont ouverts mais conditionnés aux disponibilités des crédits

Génère des désillusions, de la confusion, des charges de gestion
Permet un pilotage de la maquette financière plus souple

Appel à projet PAEC 2017

4 nouveaux territoires en 2017 :

Communauté de Communes du Pays d'Iroise (29)
Communauté de Communes du Pays des Abers (29)
Syndicat Mixte Ellé Isole Laïta (29)

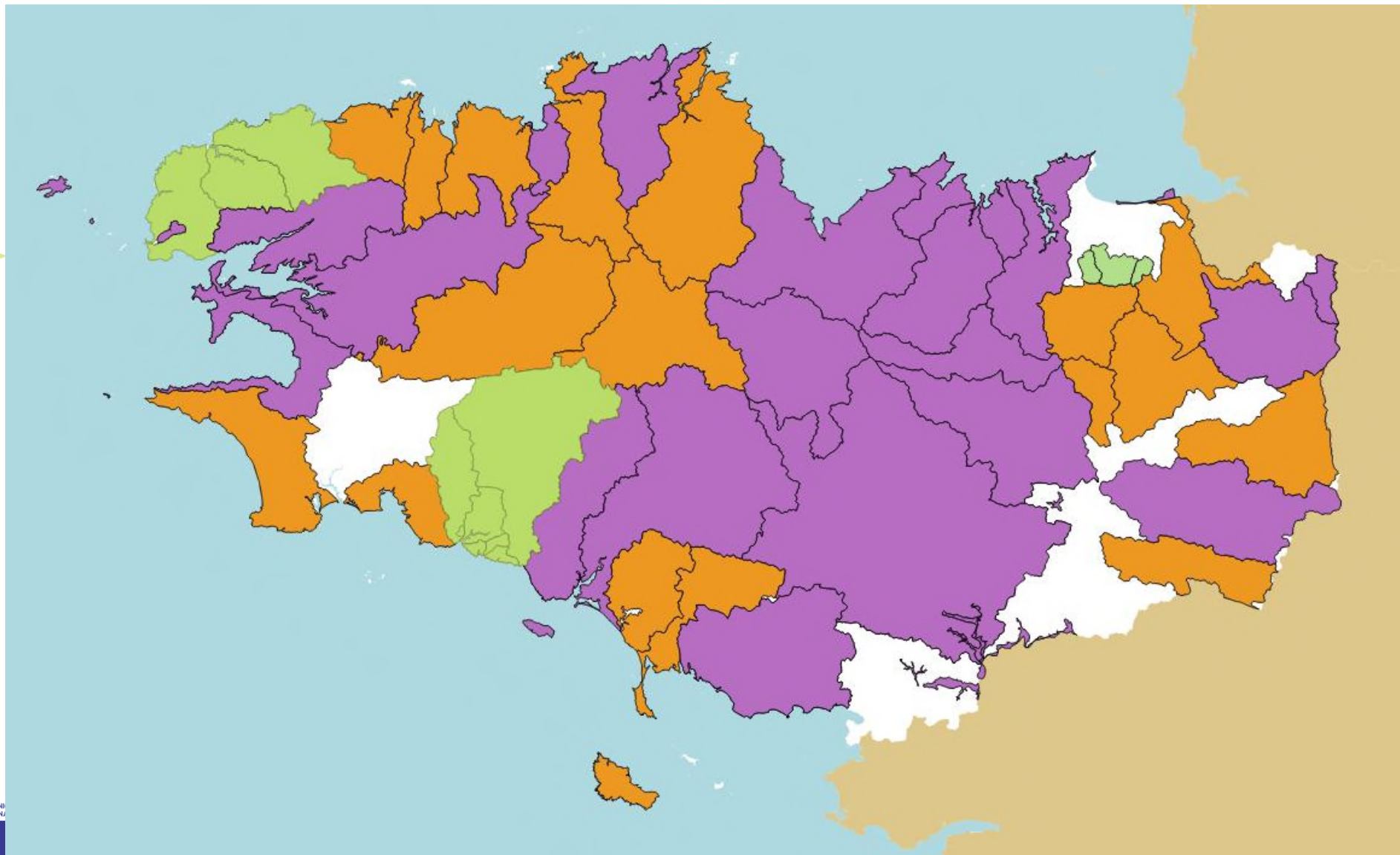
Eau du pays de Saint-Malo (35)

Demandes d'avenants
Syndicat Mixte du Bas Léon pour une extension de son territoire

Pour Rappel :
25 PAEC en 2015
18 PAEC en 2016

Appel à projet PAEC 2017

3 millésimes de PAEC en Bretagne



Définition du menu des mesures 2017

Évolutions du cadre National en cours de négociation :

- **Mesure COUVERT_06** : Evolution du montant annuel de 235 €/ha à 366 €/ha
- **Mesure OUVERT_04** : « réduction de fréquence de la fauche sur les landes Atlantiques » (128€/ha/an) :
 - Mesure adaptée au contexte des monts d'Arrée (portage PNRA) pour encourager la gestion des landes (surface non admissible au 1^{er} pilier car production de litière) et limiter le risque d'abandon (ou d'intensification)
 - Mesure conçue en Bretagne (visite du BAZDA en novembre 2016)

Définition du menu des mesures 2017

2 nouvelles mesures dans le cadre National :

- **Mesure SOL_01 « Conversion au semis direct sous couvert »**
(163,79 €/ha/an):

- Engagement de 50 % des terres arables de l'exploitation
 - Respect de l'IFT territorial sur l'ensemble des terres arables
 - Analyses de sol, bilan humique, enregistrement
 - 4 cultures annuelles différentes ou 3 cultures annuelles + 1 culture pluriannuelle sur 5 ans.
 - Mise en place progressive du semis direct sous couvert ou semis type strip till : 40 % en année 1, 60 % en année 2, 80 % en année 3 puis 100 % en année 4 et 5.
 - Couverture permanente en des sols, implantation précoce de couverts végétaux
-
- Cumul possible avec bio
 - Combinaison avec un TO réduction de phyto obligatoire en zone de captage prioritaire.

Définition du menu des mesures 2017

Potentiel de contractualisation

Mesures territorialisées :

Consommations similaires en 2015 et 2016 : 3,8 M€

Mesures liées au PAEC et à son animation.

- . Peu de dynamique sur les mesures phytos
- . Accentuation de l'animation sur bocage, zones humides et milieux remarquables à anticiper
- . 2 nouvelles mesures
 - OUVERT_04 : 0,4 M€
 - SOL_01 : selon ouverture territoriale

Estimation du besoin en 2017: 5 M€ minimum

Définition du menu des mesures 2017

Potentiel de contractualisation

	Nombre de contrats	Total surfaces (ha) estimées 2015	nombre contrats 2016	Total surfaces (ha) estimées 2016	Total contrats	total surfaces 15 + 16	Cible (ha)	dont AB	%
SPE1	127	7 226	85	4 572	212	11 798	25 682	7 411	45,9%
SPM1	952	48 534	163	6 648	1 115	55 182	66 380	20 733	83,1%
SPE2	185	11 628	102	6 786	287	18 414	25 913	1 136	71,1%
SPM2	243	16 197	36	1 980	279	18 177	56 697	4 758	32,1%
SPE3	82	5 982	188	14 153	270	20 135	64 344	292	31,3%
SPM3	71	4 761	111	8 753	182	13 514	131 701	411	10,3%
	1660	94 328	685	42 892	2 345	137 220	370 716	34 741	25,44%

Définition du menu des mesures 2017

Potentiel de contractualisation

2015 : 1670 mesures système ; année de lancement, forte dynamique en SPM1

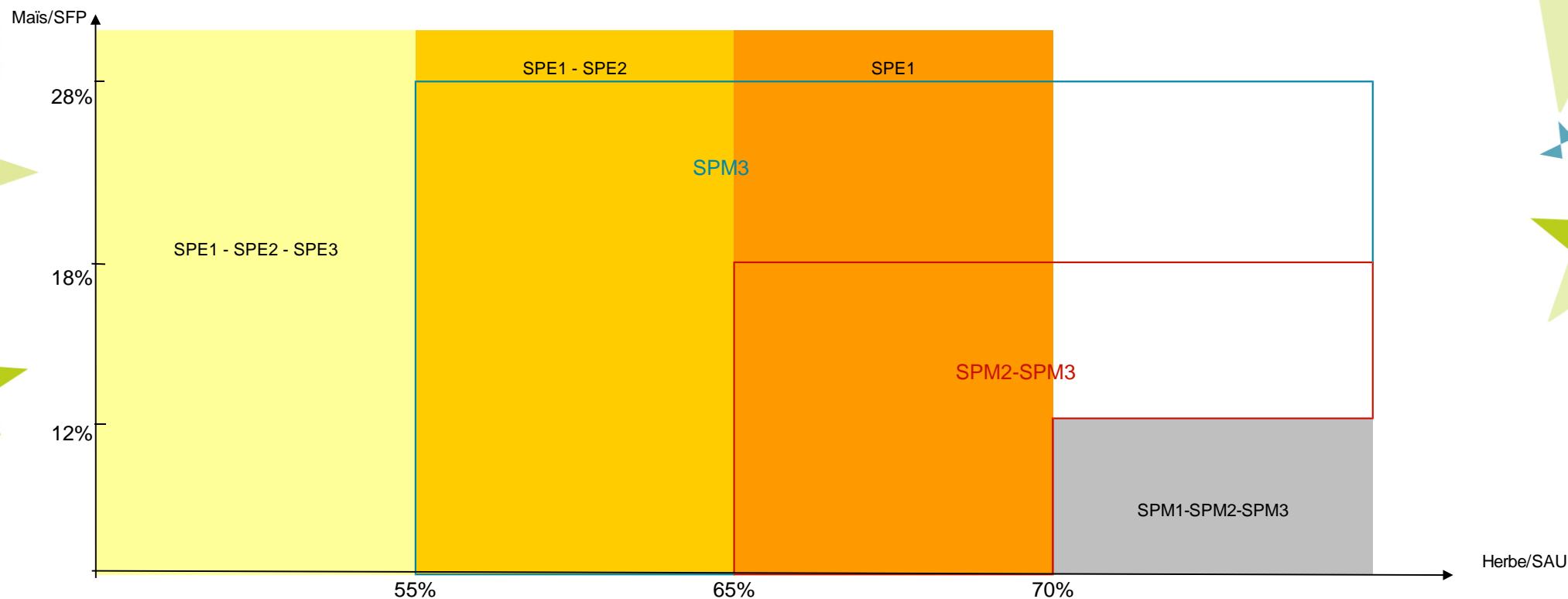
2016 : 690 mesures systèmes ; année de recalage, plan lait (ouverture régionale de l'ensemble des mesures système en avril)

2017 : Le prolongement du menu de 2016, avec 3 mois d'animation et un potentiel de contractualisation important en SPM3, fait peser un risque de sélection a posteriori . Une sélection a priori avec la non ouverture des mesures maintien SPM2 et SPM3 paraît plus sécurisée. (cas particulier des BVAV...)

1 contrat mesure système = 49 000 € engagés en moyenne (2015 - 2016)

Définition du menu des mesures 2017

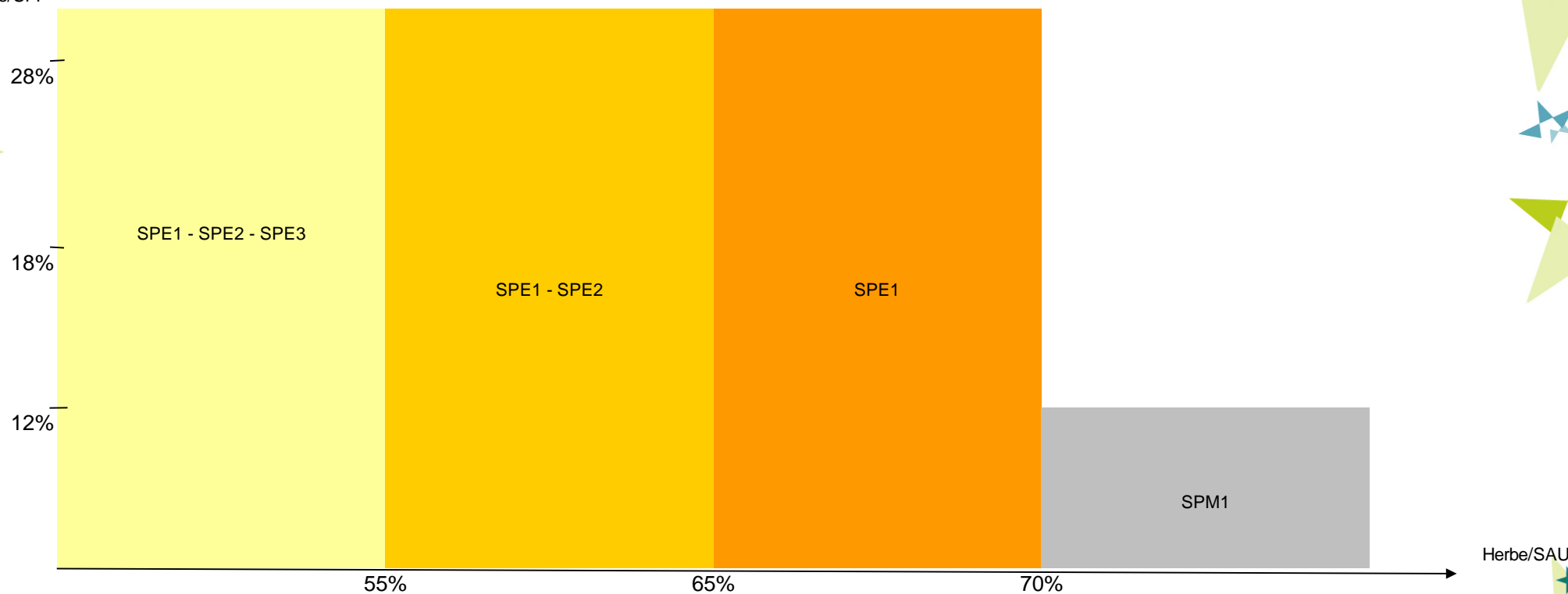
Schéma actuel d'ouverture des mesures systèmes SPE ruminants



Définition du menu des mesures 2017

Schéma d'ouverture des mesures systèmes 2017
SPM2 et SPM3 fermées

Maïs/SFP



Définition du menu des mesures 2017

Potentiel de contractualisation

- SPE1 -SPM1** cibles déjà atteintes
potentiel de **50 contrats**
- SPE2** cibles déjà atteintes
potentiel de **50 contrats**
- SPE3** Doublement du nombre de contrats
Potentiel de **270 contrats**
- SPE 9 monogastrique** pas d'évolution du calcul de l'IFT
Potentiel de **30 contrats**

400 contrats à 49 000 € = 20 M€

Un filet de sécurité

la sélection a posteriori

EN CAS D'INSUFFISANCE DE CREDITS ne seraient pas sélectionnés :

Les dossiers SPE3 puis SPE2 puis SPE1 dont la surface en herbe a diminué de plus de 5 % entre 2016 et 2017

Les exploitations biologiques (dont celles en conversion)

Les contrats SPM1 en commençant par les zones blanches puis en remontant la liste des PAEC en partant de la note de sélection la plus basse jusqu'à la plus haute.

Même exercice que ci-dessus avec les autres mesures systèmes : (SPM3) SPE3 puis SPE2 puis SPE1

Agriculture biologique

- Le rythme de conversion reste soutenu sur le second semestre 2016, en particulier pour le lait
- Des MAEC sont préférées à la CAB

Les prévisions de contractualisations semblent s'établir sur un niveau similaire à 2016 : **10 M€**

Basculement, quelles règles ?

Définition du menu des mesures 2017

Potentiel de contractualisation

Un regard vers la fin de programmation...

PDR : 1^{er} janvier 2014 – 31 décembre 2020

MAEC 2015 : 1700 contrats 15 mai 2015 – 15 mai 2020 → ???

MAEC 2016 : 700 contrats 15 mai 2016 – 15 mai 2021

MAEC 2017 : 15 mai 2017 – 15 mai 2022

...

FEADER : Possibilité de verser les engagements jusqu'au 31/12/2023

Etat d'avancement des paiements

➤ **Campagne 2015 :**

Revalorisation de l'ATR 2015 : augmentation des plafonds pour les MAEC systèmes (+ 2800 €) et pour la BIO (+ 3600 €) ; augmentation du montant unitaire des MAEC localisées (de 100 € à 150 €/ha).

Versement prévu fin janvier - début février

➤ **Campagne 2016 :**

Mise en place d'une ATR MAEC 2016 avec plafonds revalorisés et prise en compte de la transparence GAEC pour le plafonnement.

Versement prévu fin mars

➤ **Paramétrage ISIS 2015 : Ouverture par étapes du paramétrage régional**

- ✓ Différentes étapes de paramétrage pour automatiser le paiement
- ✓ Paramétrage Région/DRAAF en lien avec les DDTM

L'ouverture des outils d'instruction en DDTM devrait intervenir à partir de fin février – début mars.

Objectif : débiter les paiements dès que possible (avril) mais plus probable en juin

Point d'étape sur la révision des Zones Défavorisées

Le classement en zone agricole défavorisée conditionne l'attribution de certaines aides agricoles (**ICHN**), ou la bonification de certaines aides (aides à l'installation, aides à l'investissement). Ces zones n'ont pas fait l'objet d'une actualisation depuis 1976.

Le règlement (UE) de 2013 relatif au développement rural rend obligatoire l'établissement d'un nouveau zonage « Zones Défavorisées » (hors zone de montagne).

1ère partie : les « zones soumises à contraintes naturelles » (**ZSCN**), découlent de l'application de critères biophysiques et climatiques. Ce zonage sera adressé à la Commission **en début d'année 2017**.

2ème partie : les « zones soumises à contraintes spécifiques » (**ZSCS**) sera transmis **au plus tard à l'automne 2017**. Les travaux sont en cours.

Adoption au plus tard le 1er avril 2018 (demandes d'aide au titre de la campagne PAC 2018), première année d'application du nouveau zonage.

Point d'étape sur la révision des Zones Défavorisées

➤ Situation actuelle en Bretagne :

Les îles du Morbihan, les îles de Batz, de Ouessant et de Bréhat sont classées en Zones affectées de Handicaps Spécifiques.

Mais seules les îles de Groix et de Belle-Ile ont des îlots PAC ET ont fait l'objet de demandes ICHN.

4 agriculteurs sur Groix et 14 sur Belle-Ile en bénéficient (120 000 € en 2015).

➤ Nouveau zonage :

49 communes (23 dans le 35, 26 dans le 56) ont été retenues au titre du zonage ZSCS « zones humides », dont l'île aux Moines et l'île d'Arz.

La Bretagne maintient sa demande de réintégration des îles dans le nouveau zonage, et en priorité Belle-Ile et Groix, au titre des contraintes spécifiques liées à l'insularité.

Breizh bocage

50 stratégies validées

! Côtes d'Armor et Ille et Vilaine

8 structures porteuses d'une stratégie ont disparu le 1^{er} janvier 2017

12 structures porteuses doivent conduire une évolution de leur stratégie

Suivi de la maquette Breizh bocage TRAVAUX (TO 441)

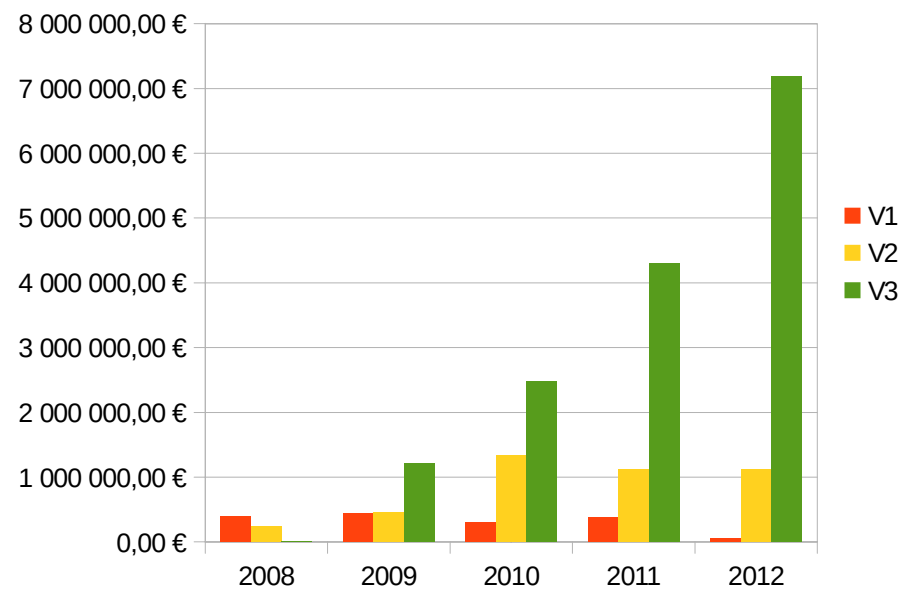
	TOTAL AaP	FEADER	Région	AE Loire Bretagne	AE Seine Normandie	Dpt 22	Dpt 29	Dpt 35	Dpt 56
Maquette initiale	26 140 000 €	10 000 000 €	2 000 000 €	7 000 000 €		2 100 000 €	1 040 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €
AaP fin 2014	1 484 654,64 €	1 113 490,97 €	106 792,33 €	209 017,41 €		26 919,60 €	20 874,33 €	7 560,00 €	0,00 €
AaP fin 2015	914 071,21 €	685 553,41 €	12 220,80 €	168 244,25 €		0,00 €	2 560,00 €	45 492,75 €	0,00 €
AaP printemps 2016	1 527 994,03 €	1 113 490,97 €	106 792,33 €	209 017,41 €		7 200,00 €	31 683,78 €	0,00 €	59 809,54 €
AaP automne 2016 option 1	1 753 170,72 €	764 838,10 €	281 856,30 €	306 367,03 €	30 900,00 €	104 790,42 €	104 649,99 €	146 952,89 €	12 816,00 €
Total des engagements	5 679 890,60 €	3 677 373,45 €	507 661,76 €	892 646,10 €	30 900,00 €	138 910,02 €	159 768,10 €	200 005,64 €	72 625,54 €
Taux de consommation	21,73%	36,77%	25,38%	12,75%		6,61%	15,36%	10,00%	3,63%

Breizh bocage

Comparaison Breizh bocage 1

Année	V1	V2	V3
2008	395 668,56 €	233 646,00 €	8 480,00 €
2009	437 425,43 €	453 772,48 €	1 207 020,67 €
2010	301 174,01 €	1 338 806,61 €	2 487 028,42 €
2011	374 666,42 €	1 120 500,08 €	4 305 145,44 €
2012	58 522,63 €	1 127 294,40 €	7 188 147,41 €
	1 567 457,05 €	4 274 019,57 €	15 195 821,94 €

Bilan des engagements financiers



Soutien aux Investissements en Matériel Agro-Environnementaux (411A)

Sélection des dossiers :

Exploitation en Bio	50 points
Exploitation en MAEC système	50 points
Exploitation en MAEC localisées	25 points
Charte BVAV signée	50 points
Projet sur captage prioritaire, grenelle ou 3B1	25 points
Ferme DEPHY	30 points
Projet d'équipement de gestion pollutions ponctuelles	15 points

Liste de matériel élargie : gestion de l'herbe, équipement de pulvérisateur

Bonification du soutien : *taux de base 25 %, soutien maxi 40 % (îles 50%)*

Bio, MAEC système	+10 %
Ferme dephy	+ 5 %
Charte BVAV signée	+ 15 %

ECOPHYTO 2 – feuille de route

- * Grenelle de l'environnement : plan Ecophyto 1
objectif de réduction de l'utilisation des produits
phytopharmaceutiques de 50% en 2018
- * Bilan 2014 : constat d'augmentation de 5%
- * **Ecophyto 2** : poursuite du plan, engagement financier renforcé,
gouvernance révisée,
objectifs de -25 % en 2020 et -50 % en 2025.
- * **Déclinaison régionale** : feuille de route intégrant des fiches actions,
présentée en **Comité Agro-Ecologie (CAE) du 13/12/2016** et **envoyée
à la DGAL** le 27/01/2017, disponible sur le site internet de la DRAAF.
- * **Co-présidence CR/DRAAF** pour les Comités Agro-Ecologie - Ecophyto,
comme pour les CAE - MAEC/Bio.

ECOPHYTO 2 – les actions

Zones agricoles : 7 enjeux, 22 actions

A-1 : Accompagner les agriculteurs dans l'agro-écologie DEPHY et collectifs d'agriculteurs

A-2 : Encourager le déploiement de nouveaux outils

A-3 : Améliorer le réseau de surveillance biologique du territoire (RSBT)

A.4 : Réduire l'utilisation des herbicides

A-5 : Garantir la compétence des acteurs

A-6 : Prévenir les risques pour les utilisateurs

A-7 : Assurer la cohérence des actions sur les territoires captages prioritaires « phyto »

JEVI (jardins espaces verts et infrastructures) : 6 enjeux, 18 actions

ECOPHYTO 2 – financement

41 M€ national via l'ONEMA : actions « structurantes »

environ 1M d'€ pour la Bretagne

Réseaux BSV , suivi ENI, communication, Animation
Ecophyto (CRAB), Animations DEPHY fermes

30 M€ via les agences de l'eau

environ 1,3 M d'€ pour la Bretagne

- * 2016 : soutien à l'agriculture biologique
- * 2017 – 2021 : selon les priorités de la feuille de route

ECOPHYTO 2 & Autres dispositifs pour la réduction des produits phytosanitaires

❖ Près d'**1,7 M€** pour des actions régionales pour l'amélioration de la **qualité de l'eau** pilotées par le CRB et l'AELB.

❖ **135 M€** d'engagements sur les campagnes 2015 et 2016 en **MAEC - système et CAB/MAB**, mesures d'accompagnement aux modifications de systèmes d'exploitation.

❖ Près de **4 M€** engagés dans des équipements de matériels avec la mesure **411-a du PDRB**.



Merci de votre attention

Rennes, le 2 février 2017



UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage en Bretagne / Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales